

**Résolution présentée par
La délégation du Royaume de Suède**

Thème : Conflits environnementaux

Concerne : Création d'un organisme (Les Brigades vertes) pour la préservation de l'écosystème

L'Assemblée générale,

Alarmée Par la quantité de déchets produits par l'Homme et son incapacité à les trier, ainsi qu'à en produire moins,

Consternée Par l'impassibilité de la population mondiale à contribuer au triage des déchets

Exprimant Notre vive préoccupation à rétablir l'équilibre naturel de l'environnement afin de garantir la survie des êtres vivants,

Prenant en compte en l'engagement du PNUE face aux problèmes écologiques, nous proposons de créer les brigades vertes afin d'alléger leur responsabilité ainsi que leurs domaines d'actions pour qu'il puisse résoudre de manière plus efficace les enjeux auxquels il est confronté.

Convaincue Que l'une des meilleures solutions contre le réchauffement climatique est le tri des déchets

Certaine Que notre demande apportera un avantage économique à chacun des membres de l'assemblée

Confiante Que vous allez réagir à notre requête en âme et conscience face à l'enjeu planétaire, devant lequel nous nous trouvons

Demandant Aux délégations de l'assemblée générale d'accepter au sein de leur territoire une autorité compétente et indépendante d'une quelconque autorité gouvernementale

ENGAGE Les Nations Unies à soutenir le Royaume de la Suède dans son projet visant à créer un organisme de protection de la nature. De plus, elle exhorte les autres membres à adopter ainsi qu'à financer ce projet qui se compose des points suivants :

- Les individus de chaque nation devront trier leurs déchets constitués de PET et les jeter dans les bennes à ordures mises à disposition par les brigades ;
- Les industries seront tenues de réduire leur utilisation de plastique ;
- Les pays ayant des fleuves et des côtes maritimes, ou quelconque autre ressource aquatique devront laisser les brigadiers les nettoyer ;
- Les brigadiers feront des contrôles journaliers afin de s'assurer que les deux règles énoncées précédemment soient respectées ;
- Afin de donner une seconde vie aux détritrus, ils feront l'objet de diverses transformations jusqu'à l'obtention de vêtements et sacs. Finalement ils seront revendus et cet argent sera réinvesti de diverses manières.

DECIDE

D'appliquer les points suivants afin de créer cet organisme :

- Un vote immédiat à la majorité « simple ».
- Les brigades vertes doivent être totalement indépendante de quelconque Lobby et de quelconque influence politique.
- Si les règles ne sont pas ou mal appliquées, les citoyens du pays concerné devront payer une amende.

(Le texte français fait foi)